

# Procès-verbal du conseil municipal

## Séance du vendredi 3 février 2023

Date de convocation : 27 janvier 2023	Heure de convocation : 19h00
Heure d'ouverture constatée : 19h00	Lieu de tenue : mairie de Plainoiseau
Président de séance : Daniel BONDIER - Maire	Secrétaire de séance : Eddy LACROIX – 1 <sup>er</sup> adjoint au Maire
Nombre de Conseillers municipaux : en exercice : 13 / Présents : 11 / Votants : 12	
Quorum fixé à 7 conseillers municipaux	
<p><b>Membres de l'assemblée délibérante présents par ordre du tableau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Monsieur BONDIER Daniel – <i>Maire</i></li> <li>- Monsieur LACROIX Eddy – <i>1<sup>er</sup> adjoint au Maire</i></li> <li>- Madame ANSTETT Anne-Marie – <i>2<sup>ème</sup> adjointe au Maire</i></li> <li>- Madame RAMELET Marie-Odile – <i>3<sup>ème</sup> adjointe au Maire</i></li> <li>- Madame GAGNEUX Amandine – <i>Conseillère municipale</i></li> <li>- Monsieur BLANC David – <i>Conseiller municipal</i></li> <li>- Monsieur CURNILLON Jean-Philippe – <i>Conseiller municipal</i></li> <li>- Monsieur PERRIN Michel – <i>Conseiller municipal</i></li> <li>- Madame MORAND Valérie – <i>Conseillère municipale</i></li> <li>- Monsieur MESSENGER Christian – <i>Conseiller municipal</i></li> <li>- Monsieur MULLIEZ Bruno – <i>Conseiller municipal</i></li> </ul> <p><b>Membre de l'assemblée délibérante absente et représentée par ordre du tableau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame VUILLOT Frédérique – <i>Conseillère municipale</i> – pouvoir donné à Monsieur Eddy LACROIX – <i>1<sup>er</sup> adjoint au Maire</i></li> </ul> <p><b>Membre de l'assemblée délibérante absente et non représentée ; par ordre du tableau :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Madame LAGRANGE Anne-Laure – <i>Conseillère municipale</i></li> </ul>	

**Ordre du jour de la séance :**

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal
2. Subventions 2023 aux associations
3. Référent animaux en divagation
4. Refacturation de charges à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille
5. Refacturation de la prestation optionnelle « entretien des sols » en cas de location de la salle des fêtes
6. Schéma directeur de l'assainissement collectif

7. **Bois et forêt : projet de reforestation de la parcelle 2**

8. **Questions / informations diverses**

---

Constatant le quorum atteint, **Monsieur le Maire – Daniel BONDIER** – ouvre la séance du Conseil Municipal et en prend la présidence.

---

1. Présentation puis approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal :

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est présenté aux élus municipaux. Il est approuvé à **L'UNANIMITÉ**.

---

2. Subventions 2023 aux associations :

*[Arrivée à 19h02 de Madame Amandine GAGNEUX et des Messieurs Jean-Philippe CURNILLON et Christian MESSAGER – conseillers municipaux]*

**Monsieur le Maire** rappelle aux élus municipaux, les subventions versées aux associations au titre de l'exercice comptable 2022 (incluant pour certaines un rappel comptable de l'année 2021, année de crise sanitaire) :

- Les coureurs du Mont Genezet : 250 Euros
- Les anciens combattants : 250 Euros
- Association sportive : 150 Euros
- Association des Parents d'élèves : 150 Euros
- Association Intercommunale de Réinsertion : 150 Euros

À la suite de ce rappel, **Monsieur le Maire** informe les élus de la réception d'une lettre de **Monsieur Sébastien COMTE**, Président de l'Association Communale de Chasse Agréée (A.C.C.A.) faisant état d'une demande de subvention à la municipalité. Dans la correspondance, il est fait référence à la réglementation stipulant les règles d'opposition au droit de chasse : « le propriétaire d'un bien d'une superficie au moins égale à 40 hectares d'un seul tenant peut se réserver le droit de chasse ». En effet, le motif évoqué dans le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 6 mai 2022, faisait état de la non attribution d'une subvention en raison de la mise à disposition gratuite de propriétés communales pour la pratique de la chasse. Ce motif ne semble pas recevable pour le Président de l'association néanmoins il tient à rappeler la libre décision des élus municipaux quant aux attributions. Il est également rappelé dans le courrier, le contenu de la Loi Verdeille portant sur l'opposition de conscience d'un propriétaire pour interdire la chasse sur sa propriété sans limitation de surface. **Monsieur le Maire** précise que cette disposition de la Loi a été modifiée par l'Ordonnance n° 2019-552 en date du 3 juin 2019 article 25 (V) – article L422-2. à l'article 5 : « Ayant fait l'objet de l'opposition de propriétaires, au nom de convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse, interdisent, y compris pour eux-mêmes, l'exercice de la chasse sur leurs biens, sans préjudice des conséquences liées à la responsabilité du propriétaire, notamment pour les dégâts qui pourraient être causés par le gibier provenant de ses fonds. Ainsi que : lorsque le propriétaire est une personne morale, l'opposition peut être formulée par le responsable de l'organe délibérant mandaté par celui-ci. En conclusion de ce courrier, l'A.C.C.A. renouvelle sa demande d'octroi d'une subvention.

Les membres du conseil municipal procèdent au vote des subventions 2023 dont le versement sera conditionné à présentation d'un bilan comptable et d'un bilan d'activité prévisionnel, hors participation au Téléthon, manifestation nationale à visée humanitaire.

Association	Observations	Montant de la subvention proposée	Vote des élus municipaux
Les coureurs du Mont Genezet Président : Monsieur Alain PONTON	Association en activité	150 €uros	Favorable à l'unanimité
Association sportive Président : Monsieur Daniel PERNIN	Association en activité	150 €uros	Favorable à l'unanimité
Parents d'Élèves Présidente : Madame Fanny MARIE	Association en activité	150 €uros	Favorable à l'unanimité
Section locale des Anciens Combattants Responsable : Monsieur Gilbert GUILLEMOT	Association en activité	150 €uros	Favorable à l'unanimité moins une abstention : Monsieur Jean-Philippe CURNILLON, conseiller municipal, et trésorier de l'association
Club Belle Nature Présidence : Monsieur Jean MASSERON	Association inactive	0 €uro	Favorable à l'unanimité
Les Martines Président : Monsieur Sébastien COLIN		150 €uros	Favorable à l'unanimité au versement de la subvention après présentation d'un bilan comptable et d'un bilan prévisionnel des activités, hors Téléthon
Mémo Art Présidente : Madame Sylvie BOUVARD		150 €uros	
Quad 39 Président : Monsieur X		150 €uros	
Equi Genezet Président : Monsieur Julien ABT		150 €uros	
Association Communale de Chasse Agréée Président : Monsieur Sébastien COMTE		150 €uros	

### 3. Référent animaux en divagation :

Madame Anne-Marie ANSTETT, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, informe les élus municipaux de son souhait de ne plus être référente des animaux en divagation pour la commune. Il est précisé que la Communauté de Communes de Bresse Haute Seille a signé une convention avec l'Arche de Jules située 449 Chemin à RECANOZ, organisant la prise en charge des chiens et des chats en divagation sur l'ensemble du territoire. Une cage-trappe et de transport peut être mise à disposition par le refuge et par la mairie. Pour plus de coordonnées concernant le refuge vous pouvez téléphoner au secrétariat de mairie.

#### **4. Refacturation de charges à la Communauté de Communes Bresse Haute Seille :**

##### **A. Consommations d'eau :**

Monsieur le Maire précise que les factures de consommation d'eau, établies sur la base des relevés compteurs, sont répercutées aux utilisateurs des bâtiments :

- Espace culturel intercommunal Le Colombier des arts (bâtiment mis à disposition de la C.C.B.H.S. par convention) : la consommation d'eau est refacturée, après déduction de la consommation relevée au sous-compteur de l'appartement locatif. Charge ensuite à la C.C.B.H.S. de répercuter ladite facture au locataire.
- Espace restauration scolaire – activités périscolaires – activités garderie (salle des associations / espace mis à disposition du SIVOS et de la CCBHS sur les temps scolaires) : la consommation d'eau va être refacturée à la C.C.B.H.S. au titre de ses activités. Monsieur Jean-Philippe CURNILLON, conseiller municipal et Président du SIVOS précise que la consommation de l'électricité est prise en charge financièrement par la structure.

Après en avoir **DÉLIBÉRÉ**, à l'**UNANIMITÉ**, les élus municipaux, autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'émission des titres de recettes.

##### **B. Serrure porte de l'espace cuisine de la salle des associations :**

Pour permettre d'avoir à nouveau accès à la salle des associations par la commune (municipalité, associations et particuliers sous réserve), en-dehors des temps scolaires, Monsieur le Maire a proposé à la direction Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes Bresse Haute Seille la pose d'une serrure sur la porte d'accès à l'espace cuisine de la salle. Cette pose a été acceptée permettant ainsi une fermeture sécurisée par le personnel de la CCBHS de cet espace. L'espace périscolaire, demeure exclusivement mis à disposition de la CCBHS et n'entre pas dans ce cadre d'accès.

---

#### **5. Refacturation de la prestation optionnelle « entretien des sols » en cas de location de la salle des fêtes :**

Lors de la signature d'un contrat de location, les locataires peuvent décider de souscrire à la prestation « ménage ». La commune indiquera à ces derniers une entreprise professionnelle de nettoyage qui facturera directement sa prestation de nettoyage des sols au requérant.

---

#### **6. Schéma directeur de l'assainissement collectif :**

Monsieur le Maire informe les élus municipaux de la nécessité de faire procéder à un bilan de fonctionnement du système d'assainissement collectif ; le précédent datant de près de 10 ans.

L'agence Départementale d'Ingénierie a transmis une proposition pour établir un programme de travaux pluriannuels permettant d'atteindre la conformité réglementaire du système. La mission de conseil sera de 14 jours dont 6 jours seront consacrés à la maîtrise d'ouvrage pour la passation du marché d'étude et 8 jours pour la conduite de schéma directeur d'assainissement. Le coût de la prestation s'élève à 4 200 €uros.

Après en avoir **DÉLIBÉRÉ**, à l'**UNANIMITÉ**, les élus municipaux, autorisent Monsieur le Maire à signer le devis afférent à cette prestation. Le coût sera imputé sur le budget « assainissement ».

## **7. Bois et forêt : projet de reforestation de la parcelle 2 :**

La dernière commission bois et forêt, portait sur l'examen du programme d'actions 2023. Monsieur Eric SUILLLOT, agent Office National des Forêts, a détaillé la proposition pour travaux sylvicoles et de régénération sur la parcelle 2 pour un montant total de 13 860 €uros H.T. au total. Ce devis contient deux parties :

### **A. Travaux sylvicoles :**

Montant total de 4 850 €uros H.T. comprenant le cloisonnement de la parcelle, le dégagement manuel des régénérations naturelles (préservation des jeunes pousses), la matérialisation de la limite entre les communes de l'Étoile et de Plainoiseau (traitement manuel et peinture) avec un périmètre facturé pour moitié entre les deux communes.

### **B. Complément de régénération :**

Montant total de 9 010 €uros H.T. comprenant la fourniture et la mise en place de plants de type chênes sessiles, châtaigniers, ... en complément de la régénération existante.

**Monsieur le Maire** précise aux élus municipaux que ces travaux seront acceptés si les résultats budgétaires le permettent.

La décision est mise au vote, le résultat est le suivant :

**Contre :** Messieurs Bruno MULLIEZ et Christian MESSAGER

**Abstention :** Mesdames Anne-Marie ANSTETT, Marie-Odile RAMELET et Amandine GAGNEUX  
Messieurs Jean Philippe CURNILLON, Michel PERRIN et David BLANC

**Pour :** Messieurs Daniel BONDIER et Eddy LACROIX  
Mesdames Valérie MORAND et Frédérique VUILLOT (*pouvoir donné à Monsieur Eddy LACROIX*).

Après en avoir **DÉLIBÉRÉ**, à la **MAJORITÉ**, les élus municipaux, autorisent **Monsieur le Maire** à signer le devis afférent à cette prestation, sous réserve des capacités budgétaires de la commune, comme indiqué par ses soins avant la mise au vote.

---

**Contrainte par des obligations extérieures, Madame Anne-Marie ANSTETT, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, s'excuse et quitte la séance du conseil municipal à 20h00, donnant pouvoir à Madame Marie-Odile RAMELET, 3<sup>ème</sup> adjointe au Maire.**

---

## **8. Questions / informations diverses**

### **A. Agenda des élus :**

- **Mercredi 8 février 2023 à 14h00 :** réunion de travail avec la société SOGESTREL concernant le projet de développement du réseau de fibre optique requérant la pose de 17 nouveaux poteaux. Réflexion sera engagée sur les futurs lieux d'implantation
- **Vendredi 17 février 2023 à 18h00 :** commission environnement

### **B. Signalisation horizontale « Zone 30 km / heure » :**

**Monsieur Michel PERRIN**, conseiller municipal, informe les élus qu'une signalisation horizontale sur le périmètre de la zone 30 km / heure sera prochainement réalisée, en supervision avec le responsable des services techniques, Monsieur Olivier ABELIN.



**C. Aire de jeux : demande de création d'une structure adaptée aux enfants de moins de 3 ans :**

Monsieur Michel PERRIN, conseiller municipal, relaie une demande émanant de plusieurs assistantes maternelles portant sur la mise en place d'une structure récréative adaptée aux enfants de moins de 3 ans dans le périmètre de l'aire de jeux (petit tobogan par exemple).

Une réflexion sera engagée au moment de l'établissement du prévisionnel budgétaire de la commune.

**D. Chauffage de l'école primaire pendant les vacances scolaires :**

Monsieur Jean-Philippe CURNILLON, conseiller municipal et Président du SIVOS, informe les élus que, durant les vacances scolaires d'hiver, le chauffage sera laissé dans une salle de classe permettant ainsi aux professeurs des écoles de se réunir dans le cadre de leurs activités professionnelles.

---

Monsieur le Maire, remercie les élus présents et procède à la clôture de la séance du conseil municipal à 20h30.

---

**Certifié conforme aux débats et aux votes intervenus au cours de la séance**

**Le Maire**  
**Président de séance,**

**Le 1<sup>er</sup> adjoint au Maire**  
**Secrétaire de séance,**



Daniel BONDIER



Eddy LACROIX

---

**Approbation des élus municipaux du présent procès-verbal par ordre du tableau**

<b>ANSTETT Anne-Marie</b> <i>2<sup>e</sup> adjointe au Maire</i>	<b>RAMELET Marie-Odile</b> <i>3<sup>ème</sup> adjointe au Maire</i>	<b>GAGNEUX Amandine</b> <i>Conseillère Municipale</i>
<b>BLANC David</b> <i>Conseiller municipal</i>	<b>CURNILLON Jean-Philippe</b> <i>Conseiller municipal</i>	<b>PERRIN Michel</b> <i>Conseiller municipal</i>
<b>MORAND Valérie</b> <i>Conseillère municipale</i>	<b>MESSAGER Christian</b> <i>Conseiller municipal</i>	<b>MULLIEZ Bruno</b> <i>Conseiller municipal</i>